

Les **a**teliers
du **Territoire**



**Les missions complémentaires
de l'ARS et du Conseil général**

1 interlocuteur unique, 3 champs d'intervention

➔ La prévention

- définition et évaluation des actions de prévention ;
- organisation de la veille sanitaire, du suivi des signalements et de la réponse aux alertes sanitaires.

➔ L'offre de soins

- régulation des soins hospitaliers et des soins de ville ;
- gestion des ressources et de la performance de l'hôpital public ;
- lutte contre la désertification médicale ;
- promotion de la continuité des soins.

➔ L'accompagnement médico-social

- pilotage de la politique régionale d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie.

2 grandes missions

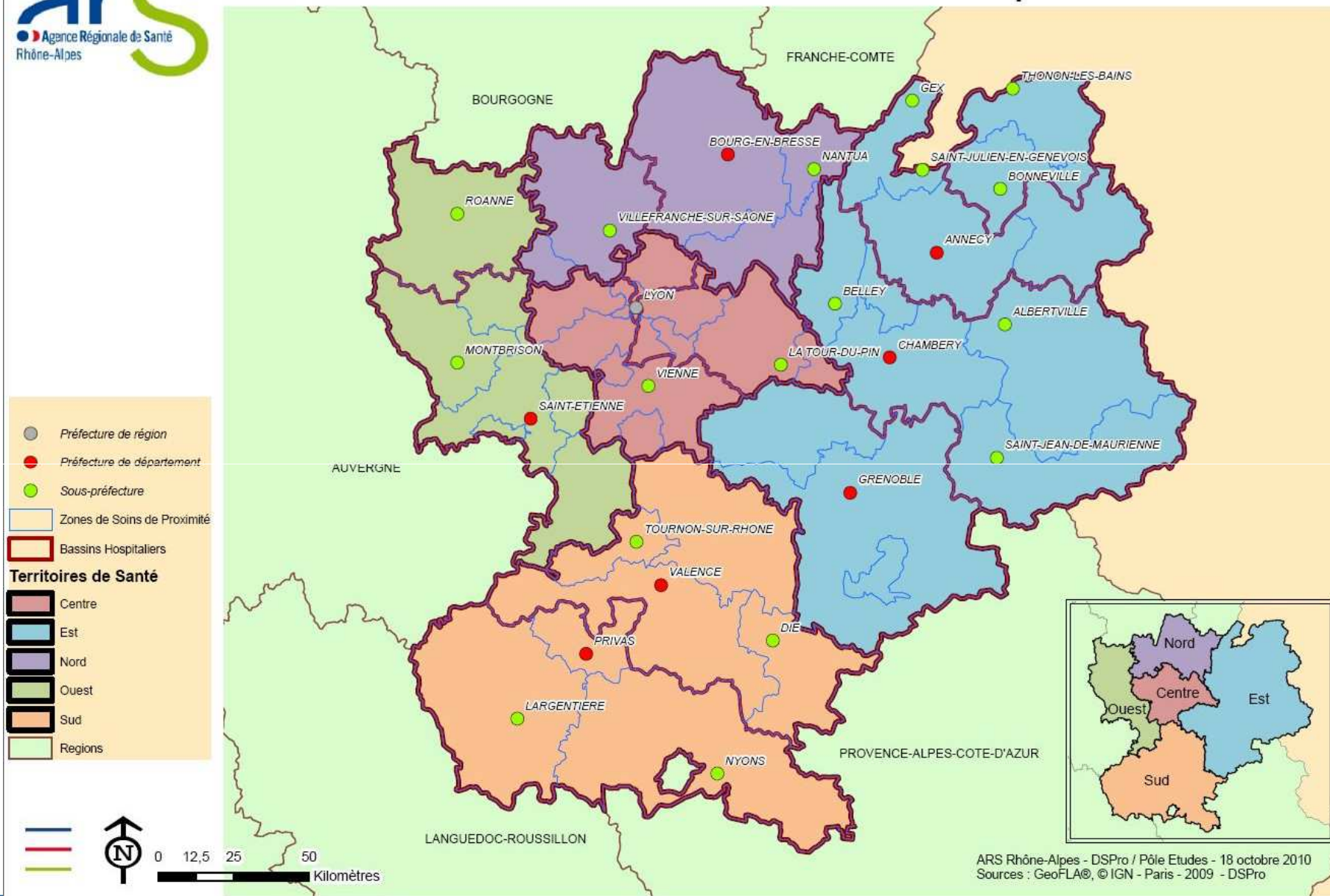
1. **Le pilotage de la politique de santé publique en région** mise en œuvre au niveau régional de la politique de santé publique - prévention, promotion et éducation à la santé, veille et sécurité sanitaires, environnement et santé.
2. **La régulation de l'offre de santé en région** sur les secteurs ambulatoires, médico social et hospitalier, pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé.

Missions et objectifs

4 objectifs stratégiques

- ➔ Accompagner l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé
- ➔ Assurer une égalité dans l'accès aux soins et lutter contre les inégalités territoriales
- ➔ Organiser les parcours de soins en fonction des patients
- ➔ Améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé

Les territoires de santé en Rhône-Alpes

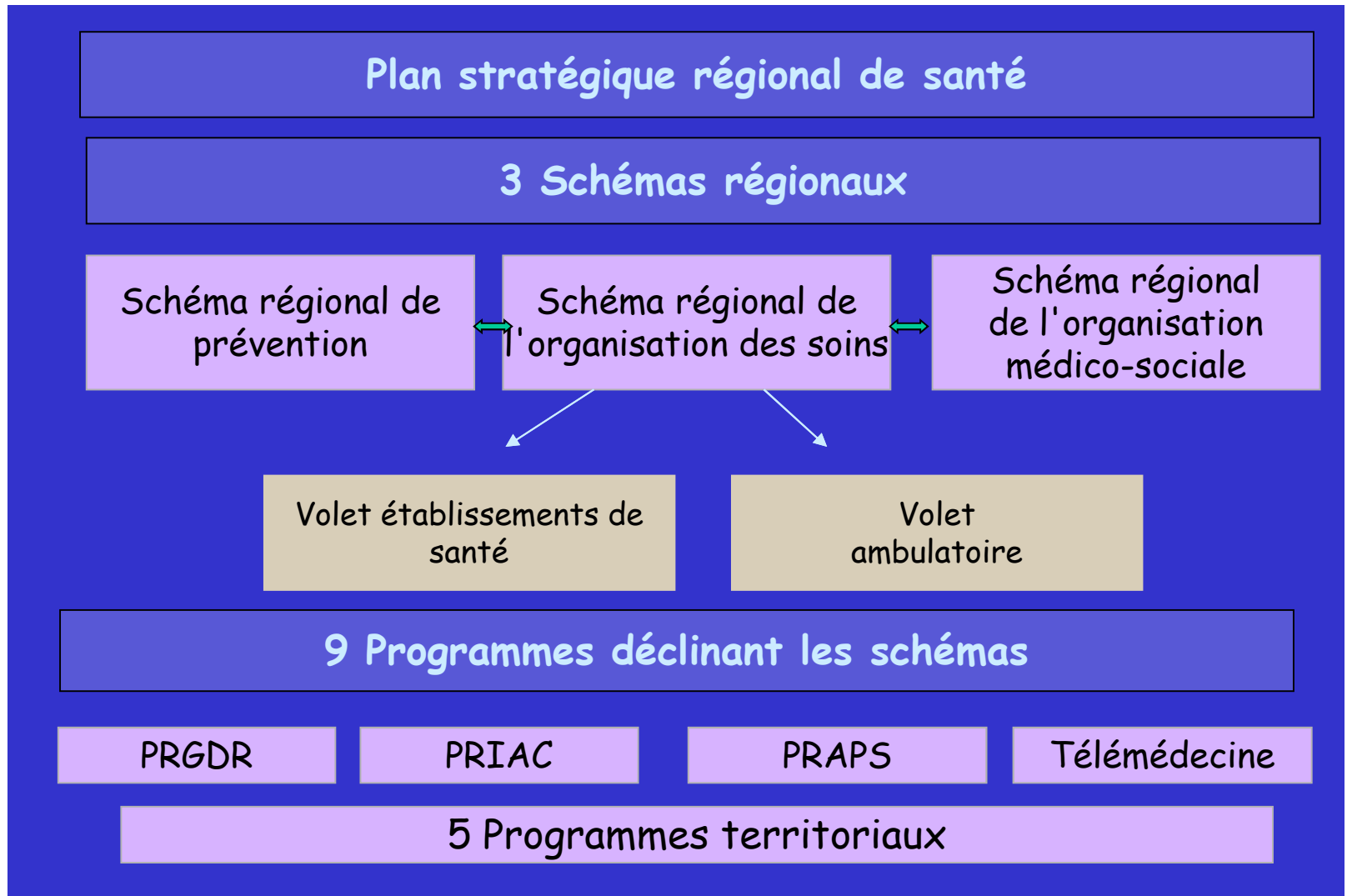


Le projet régional de santé (PRS)

Il renforce la planification et la programmation des actions et comporte 3 volets

- **Le projet stratégique régional de santé**
 - orientations et objectifs de santé pour la région ;
 - articulations avec santé au travail, en milieu scolaire, santé des personnes en situation de précarité et d'exclusion.
- **Les schémas régionaux sectoriels**
précisent la mise en œuvre du projet dans les trois domaines que sont la prévention, le médicosocial et l'offre de soins, ambulatoire et hospitalière.
- **Les programmes de santé**
déclinent les modalités d'application de ces schémas régionaux.

Le PRS : structure générale



Les axes stratégiques de la politique régionale de santé

Des risques sanitaires forts,
une mortalité prématurée évitable relativement élevée

➔ Développer des démarches préventives, notamment face aux risques environnementaux

Des inégalités territoriales et socio-économiques
dans l'accès à la santé

➔ Faciliter l'accès à une offre en santé adaptée et efficiente

Des ruptures dans les prises en charge et accompagnements

➔ Fluidifier les parcours de soins

Les préoccupations partagées avec le Conseil Général

- Le développement d'une politique de prévention des risques environnementaux
- La réduction des inégalités de santé (offre de soins, état de santé de la population), notamment par la lutte contre les inégalités sociales
- La prise en compte des besoins des personnes âgées tant à domicile qu'en établissement
- La continuité des accompagnements dans le champ du handicap, dont le développement de structures d'accueil de personnes handicapées vieillissantes
- Le renforcement des moyens consacrés à la santé mentale
- L'accompagnement des démarches territoriales de santé telle que l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires